

But du séjour: **Enfant d'un fonctionnaire international ne pouvant plus bénéficier de la carte DFAE**

Check-list



**Notice :**

Demande d'une autorisation de séjour ou d'établissement d'un enfant de fonctionnaire d'une organisation internationale ne pouvant plus bénéficier de la carte DFAE.

Le séjour est réglé en application des dispositions de l'Accord du 21 juin 1999 sur la libre circulation des personnes (ALCP), ainsi que des directives fédérales selon la situation du cas d'espèce.

En cas d'acceptation par le Service de la population (SPOP), le dossier est soumis à l'approbation du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).

Liste des documents	Transmis par le BE	Transmis au SPOP *
• Copie recto verso de la carte de légitimation du DFAE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Copie recto verso de la carte de légitimation du DFAE attribuée au titulaire principal (parent)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Curriculum vitae précis avec les attestations et certificats des écoles ou emplois suivis en Suisse et à l'étranger	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Lettre explicative sur les projets d'avenir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Justificatifs des propres moyens financiers (sauf si prise d'emploi simultanée à la demande)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Annonce d'arrivée avec 2 photos	<input type="checkbox"/>	
• Copie d'un passeport ou d'une carte d'identité valable	<input type="checkbox"/>	
<b>☞ Si prise d'emploi simultanément à la demande :</b>		
• * <a href="#">Formule de prise d'emploi du SPOP</a> , à défaut copie d'un contrat de travail ou d'une lettre d'engagement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Compte tenu des séjours précédents en Suisse, la production d'un extrait du casier judiciaire n'est pas exigée.

\* Transmission au SPOP préalablement à l'annonce d'arrivée, le cas échéant par l'administré ou par un mandataire.

**Autres check-lists en relation avec le but du séjour :**

- Regroupement familial: check-lists **I - J - L**

**Remarques :**

- \* Pour la Croatie, il convient d'utiliser le formulaire 1350 du Service de l'Emploi <http://www.vd.ch/themes/economie/emploi-chomage/espace-employeurs/permis-de-sejour-et-de-travail-pour-etrangers/ue-croatie/>.
- Une demande de permis C doit faire l'objet d'un courrier séparé. Dans ce cas, le SPOP examine l'opportunité de requérir auprès de l'SEM une levée anticipée du contrôle fédéral qui permettrait la délivrance du permis C.

**Des informations complémentaires sont disponibles sur le(s) site(s) suivant(s) :**

- ◆ Service de la population (SPOP): [www.vd.ch/entree-et-sejour](http://www.vd.ch/entree-et-sejour)
- ◆ Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM): [www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home.html](http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home.html)